

ENSEIGNEMENT

Les vacances sont propices à la réflexion sur l'enseignement. Nicole Fontaine expose un programme d'échanges d'enseignants entre les pays européens. Jean-Pierre Aubin propose la création d'instances nouvelles dans le troisième cycle.

Pour des collèges de troisième cycle

Offrir une formation complémentaire par la recherche

LA prolongation de la durée des études fait de plus en plus jouer aux formations de troisième cycle le rôle que jouaient, il y a cinquante ans, les universités. Il est temps d'en prendre acte pour mieux adapter les structures aux réalités.

Il s'agit de compléter l'éducation offerte dans les premier et second cycles des universités et des grandes écoles par une formation complémentaire par la recherche, tenant compte non seulement des exigences endogènes nécessaires au développement de la recherche, mais aussi des besoins identifiés par les industries et le commerce. Il faut garantir une souplesse institutionnelle permettant à ces structures d'évoluer rapidement, en minimisant les temps de réponse aux nouvelles découvertes.

On peut songer pour cela à confier ces formations de troisième cycle à des collèges d'enseignement et de recherche (CER), filiales communes à des universités, des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA...) et des entreprises de diverses

par JEAN-PIERRE AUBIN (*)

natures impliquées dans les disciplines concernées.

De tels établissements ne gèreront pas la carrière des enseignants, chercheurs et ingénieurs collaborant à ses activités : employés dans diverses institutions, certains seront détachés dans ces collèges, à plein ou à mi-temps, pour des durées limitées ; d'autres recevront des honoraires pour assurer pendant trois ans un cours... Cette condition est nécessaire pour garantir une réelle mobilité scientifique.

Les universités, la recherche, les industries

Les conseils d'administration représentant les institutions finançant les CER fixeront la politique générale de l'établissement, qui tiendra ainsi naturellement compte des exigences différentes des chercheurs et des utilisateurs.

(*) Professeur de mathématiques à l'université Paris-Dauphine.

C'est aux conseils scientifiques des CER d'établir les programmes d'enseignement et de recherche, de faire des appels d'offres, d'examiner les propositions soumises, et aux directions de passer des contrats d'une durée limitée et fixée à l'avance.

La participation de chercheurs et d'ingénieurs au sein d'un ou plusieurs CER permettra d'ébaucher une réelle collaboration entre les universités, les organismes de recherche et les industries. Les réseaux d'échanges d'informations nécessaires à la genèse mystérieuse des découvertes scientifiques et technologiques seront par ce biais multipliés.

Les scientifiques étrangers invités par les CER entreront ainsi en contact avec un nombre plus élevé de leurs collègues travaillant en France, rentabilisant ainsi une politique de « *brain-drain* » en notre faveur que les CER se devront de mettre en œuvre.

S'adressant à la fois aux étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur, on peut ainsi rapprocher deux systèmes d'éducation trop longtemps perçus comme antagonistes.